



Distr.: Générale 15 juillet 1999

Français

Original: Anglais

TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

Vienne 19-30 juillet 1999

Liste des documents

A. Documents de conférence

<u>Cote</u> <u>Titre ou description</u>

A/CONF.184/1 Ordre du jour provisoire de la troisième Conférence des Nations

Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace

extra-atmosphérique (UNISPACE III)

A/CONF.184/2 Règlement intérieur provisoire de la troisième Conférence des

Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de

l'espace extra-atmosphérique

A/CONF.184/3 et Corr.1 Projet de rapport de la troisième Conférence des Nations Unies

sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-

atmosphérique

A/CONF.184/4 Rapport du Président du Sous-Comité juridique du Comité des

utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

(UNISPACE III)

B. <u>Documents pratiques</u>

A/CONF.184/INF.1 Renseignements à l'intention des participants

et Corr.1

A/CONF.184/INF.2 Liste des documents A/CONF.184/INF.3 List of participants

C. <u>Documents d'information</u>

A/CONF.184/BP/1 La Terre et son environnement dans l'espace

A/CONF.184/BP/2 Catastrophes: prévision, alerte et atténuation des effets

A/CONF.184/BP/3 Gestion des ressources de la Terre

III. Activités spatiales

4. Pour la première fois, un astronaute mexicain a participé en novembre 1985 à une mission spatiale au cours de la mise sur orbite du satellite Morelos II. Plusieurs expériences conçues par des chercheurs mexicains ont aussi été faites à cette occasion.

IV. Utilisation des télécommunications dans les services de santé

A. Éducation sanitaire: formation à la gestion et éducation permanente

5. Le Ministère de l'éducation publique (SEP), l'Institut polytechnique national (IPN) et

promouvoir l'universalité du droit spatial grâce à l'application de mesures appropriées pour qu'un plus grand nombre d'États adhèrent aux conventions internationales en vigueur. En 1997, après des consultations approfondies entre les États Membres, le Sous-Comité juridique a inscrit cette question à son ordre du jour.